

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 4^{ème} échéance :
Réseau routier national concédé et non concédé : A10, RN 10, RN 147, RN 149
Voie ferrée : ligne Paris – Bordeaux (hors LGV)

En application de l'article R572-9 du code de l'environnement, la Préfecture de la Vienne met à la disposition du public le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des infrastructures de transports terrestres de la Vienne pour recueillir vos avis sur les actions de prévention et de protection contre le bruit envisagées dans les années à venir.

Ce dispositif réglementaire a pour objectif d'informer et de protéger la population actuellement exposée à de fortes nuisances sonores à proximité immédiate des infrastructures de transports terrestres.

Les communes concernées :

RN 10 : Poitiers, Croutelle, Fontaine-Le-Comte, Ligugé, Iteuil, Marçay, Valence en Poitou, Vivonne, Brux, Chaunay, Champagné-le-Sec, Linazay.

RN 147 : Chasseneuil-du-Poitou, Civaux, Dienne, Lussac Les Châteaux, Mazerolles, Lhommaizé, Fleuré, Nieuil-l'Espoir, Nouaillé-Maupertuis, Mignaloux-Beauvoir, Poitiers, Buxerolles, Montamisé, Migné-Auxances, Savigny-Levescault

RN 149 : Migné-Auxances, Cissé, Quinçay, Vouillé,

A10 : Rouillé, Curzay Sur Vonne, Jazeneuil, Coulombiers, Fontaine Le Comte, Béruges, Vouneuil Sous Biard, Biard, Poitiers, Migné-Auxances, Chasseneuil du Poitou, Jaunay-Marigny, Beaumont St Cyr, Naintré, Châtellerault, Antran, Usseau, Vellèches. Boivre la Vallée, Buxerolles, Colombiers Dange-Saint-Romain, Saint Martin la Pallu, Sanxay,

Voie ferrée : Buxerolles, Poitiers, St Benoît.

Quand ? du 22 avril 2023 au 22 juin 2024

Où consulter le PPBE ?

- sur **internet** : <https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Bruit-des-transports-et-du-voisinage/Plan-de-Prevention-du-Bruit-dans-l-Environnement/>

- **Direction Départementale des Territoires de la Vienne** : 20 rue de la Providence – 86000 POITIERS, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 13h30 à 16h– Tél : 05 49 03 13 00 – Par courriel : ddt-spr-cvsr@vienne.gouv.fr

- **Préfecture de la Vienne** : Bâtiment Haussmann Bureau Environnement Impasse des Écossais – 86000 POITIERS, du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h00 – Tél : 05 49 55 70 00

- Observations éventuelles : par mail ou sur place.